

Niveaux de vie des Franciliens

Des inégalités fortes malgré la redistribution par l'impôt et les prestations sociales

L'Ile-de-France est la région dont les habitants disposent des niveaux de vie les plus élevés. C'est aussi celle où les inégalités sont les plus fortes, malgré la redistribution importante opérée par l'impôt et les prestations sociales. En 2004, un Francilien sur dix a un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. La pauvreté monétaire est plus faible qu'en province dans tous les départements franciliens, sauf en Seine-Saint-Denis où elle est particulièrement élevée. Cette pauvreté concerne prioritairement les familles. Les enfants sont de ce fait les plus exposés. Les seniors sont à l'inverse les plus protégés.

France-Line MARY-PORTAS
Service des études et de la diffusion

L'Ile-de-France est la région dont les habitants disposent des niveaux de vie les plus élevés. En 2004, la moitié de la population francilienne vit dans un ménage dont le revenu disponible par unité de consommation est supérieur à 18 300 € par an  (Sources et définitions). Ce niveau de vie médian dépasse de 19 % celui de l'ensemble des régions de province. L'Alsace arrive en deuxième position avec seulement 17 000 € et Rhône-Alpes en troisième avec 16 100 €.

Sept départements franciliens figurent parmi les huit départements les plus favorisés de métropole. Les Yvelines, Paris et les Hauts-de-Seine se situent en tête de ce classement, avec des niveaux de vie médians supérieurs à 20 000 € annuels. Dans ces départements, la population compte une proportion importante de cadres, dont le niveau de rémunération salariale est largement supérieur à celui des cadres provinciaux.

La Seine-Saint-Denis, qui abrite surtout une population d'ouvriers ou d'employés fortement touchés par le chômage, se distingue nettement du reste de l'Ile-de-France. Elle fait partie des quinze départements métropolitains aux niveaux de vie médians les plus faibles, inférieurs à 14 500 € par an.

De fortes inégalités de niveau de vie

Les inégalités de niveau de vie sont plus prononcées en Ile-de-France qu'en province. Le niveau de vie plancher des 10 % de Franciliens les plus aisés est 3,8 fois plus élevé que le niveau de vie

Des niveaux de vie plus élevés mais plus dispersés en Ile-de-France

	Médiane du niveau de vie (€ par an et par UC)	1 ^{er} décile du niveau de vie (€ par an et par UC)	9 ^e décile du niveau de vie (€ par an et par UC)	Rapport interdéciles
Ile-de-France	18 322	9 450	35 470	3,8
Paris	20 126	8 860	45 237	5,1
Hauts-de-Seine	20 126	9 928	41 292	4,2
Seine-Saint-Denis	14 467	7 998	25 931	3,2
Val-de-Marne	17 906	9 595	32 997	3,4
Seine-et-Marne	17 859	10 212	29 684	2,9
Yvelines	20 355	10 998	37 732	3,4
Essonne	18 878	10 367	32 379	3,1
Val-d'Oise	17 359	9 463	29 947	3,2
Province	15 370	8 962	26 693	3,0
France métropolitaine	15 766	9 041	28 364	3,1

Source : Insee-DGI, Revenus disponibles localisés 2004

Sources et définitions

La source « **Revenus disponibles localisés** » provient du traitement des déclarations de revenus et des données de la taxe d'habitation fournies à l'Insee par la Direction Générale des Impôts (DGI). Les prestations sociales, versées principalement par les Caisses d'allocations familiales (CAF), la Mutualité sociale agricole (MSA) et la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), sont estimées par application de barèmes. Cette opération vient compléter d'une part, l'enquête Revenus fiscaux qui permet d'obtenir tous les ans les revenus disponibles et les taux de pauvreté au niveau national et d'autre part, les résultats de l'exploitation « Revenus fiscaux localisés », qui permet d'obtenir annuellement des indicateurs sur les revenus déclarés à un niveau géographique fin.

Les statistiques produites à partir des sources fiscales ne portent que sur les ménages dits « ordinaires ». Les personnes résidant en foyer, en maison de retraite, en hôpitaux, et les personnes sans abri ne font pas partie de ces ménages : les situations les plus accentuées de pauvreté ne sont ainsi pas prises en compte. Sont par ailleurs exclus du champ de l'étude les ménages ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants rattachés à leurs parents), ainsi que ceux concernés par un

mariage, un décès ou une séparation dans l'année.

Le **revenu disponible** d'un ménage est un revenu après redistribution par l'impôt et les prestations sociales. Il comprend l'ensemble des revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité salariée ou indépendante, indemnités de chômage, pensions d'invalidité ou de retraite, pensions alimentaires, revenus du patrimoine soumis à l'impôt sur le revenu hors prélèvement libératoire) augmentés des prestations sociales non imposables (prestations familiales, allocations logement, minima sociaux) et diminués des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée et contribution à la réduction de la dette sociale).

Le **niveau de vie** est un revenu par équivalent adulte, comparable entre ménages de compositions différentes. Il correspond au revenu disponible rapporté au nombre d'unités de consommation (UC) du ménage : tous les membres du ménage ont donc le même niveau de vie. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon le principe suivant : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

La **médiane du niveau de vie** est la valeur qui partage la population en deux parties égales : la moitié de la population dispose d'un niveau de vie supérieur, l'autre moitié d'un niveau de vie inférieur. De la même façon, les déciles de niveau de vie partagent la population en dix parties égales. Le **rapport interdécales** est un indicateur de disparité : c'est le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % de personnes disposant des niveaux de vie les plus élevés (9^e décile) et le niveau de vie plafond des 10 % de personnes aux niveaux de vie les plus faibles (1^{er} décile).

La pauvreté est analysée ici dans sa dimension monétaire relative : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. Le seuil retenu par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale est désormais fixé à 60 % du niveau de vie médian national, conformément aux conventions privilégiées en Europe. Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 788 € par mois en 2004. L'**intensité de la pauvreté** est l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, rapporté au seuil de pauvreté. Elle permet de mesurer si les niveaux de vie des plus pauvres sont proches du seuil de pauvreté.

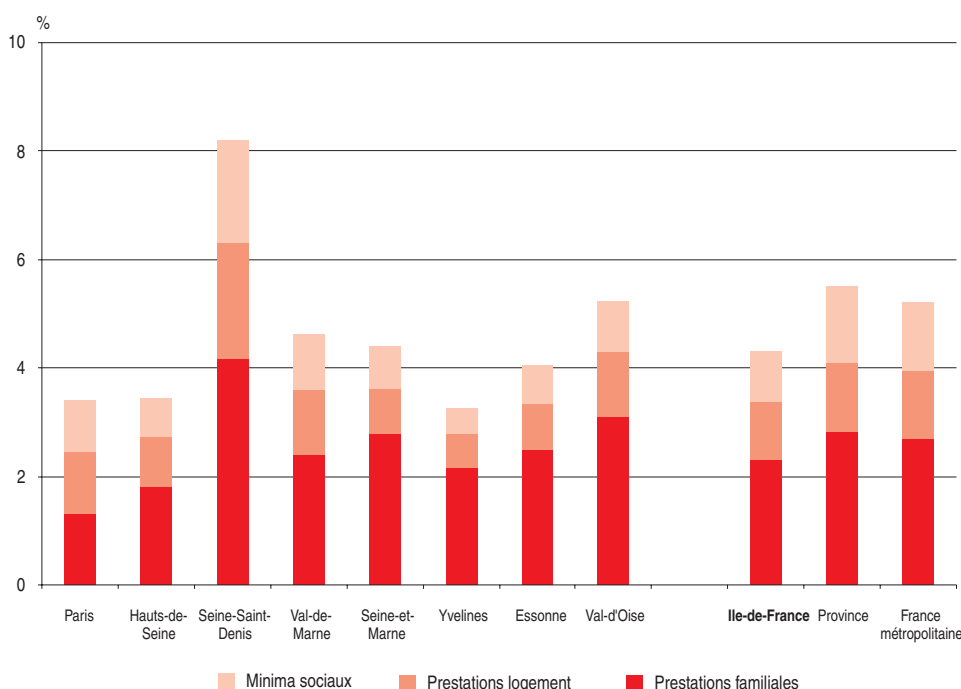
plafond des 10 % de Franciliens les plus modestes. Dans l'ensemble des autres régions de la métropole, ce rapport entre hauts et bas revenus n'est que de 3. La Seine-et-Marne est le seul département francilien dont l'indicateur d'inégalités est inférieur à celui de la province.

L'ampleur des disparités en Ile-de-France s'explique avant tout par la présence de ménages à très hauts revenus. Le dixième des Franciliens les plus riches dispose, en effet, d'un niveau de vie supérieur à 35 470 € par an. Ce seuil de hauts revenus est supérieur d'un tiers à celui de la province. Il dépasse 45 000 € à Paris, et 41 000 € dans les Hauts-de-Seine. Ces deux départements sont d'ailleurs les plus inégalitaires de métropole.

A l'autre bout de la distribution, le dixième des Franciliens les plus modestes vit avec moins de 9 450 € par an. Ce niveau plafond des bas revenus est à peine plus élevé qu'en province. Il est particulièrement faible en Seine-Saint-Denis, où il est proche de 8 000 € annuels.

② La moitié des prestations sociales provient des allocations familiales

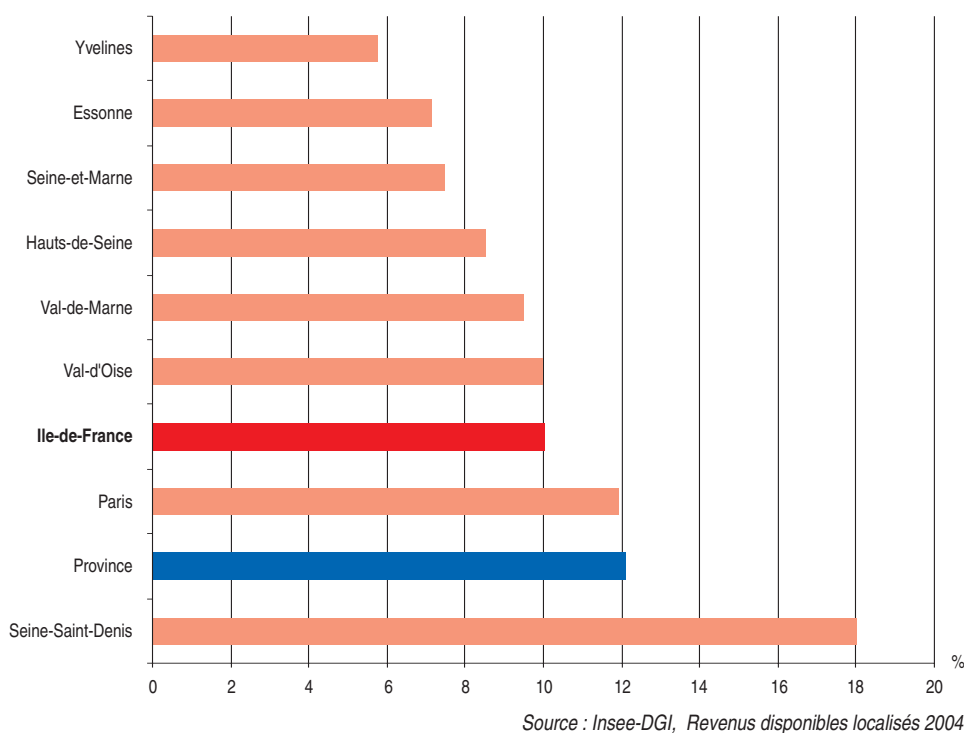
Part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages (en %)



Source : Insee-DGI, Revenus disponibles localisés 2004

③ Les Yvelinois sont les moins exposés à la pauvreté

Taux de pauvreté par département (en %)



La redistribution par l'impôt et les prestations sociales réduit les disparités

La redistribution par l'impôt et les prestations sociales tend pourtant à réduire fortement les disparités de revenus. En l'absence d'une telle redistribution, le rapport entre hauts et bas revenus déclai-

rés serait de 7 pour l'ensemble de l'Île-de-France, proche de 8 dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis, et de 11 à Paris.

Avant paiement de l'impôt, les ménages franciliens ont en moyenne un revenu supérieur de 15 % à leur revenu effectivement disponible après acquittement des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habita-

tion, CSG et CRDS). Pour le dixième des ménages les plus aisés, le différentiel est de 26 %. Pour le dixième des ménages les plus modestes, il n'est que de 1 %.

Les prestations sociales ne représentent, quant à elles, qu'une faible part du revenu disponible des ménages franciliens : 4 % en moyenne. Mais les allocations familiales, les prestations pour le logement ou les minima sociaux contribuent à relever de façon importante le niveau de vie des plus défavorisés. Pour le dixième des ménages les plus modestes, c'est 44 % du revenu disponible qui dépend de ces prestations. De tous les départements de métropole, la Seine-Saint-Denis est celui où les ménages sont les plus dépendants de ces prestations et en particulier des prestations familiales. Le département des Yvelines est à l'inverse celui où ils le sont le moins ②.

Un Francilien sur dix sous le seuil de pauvreté

Cette redistribution par les prestations sociales ne suffit pas toujours à protéger les plus fragiles de la pauvreté : 10 % des Franciliens ont ainsi un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté monétaire ③. Cependant, ce taux de pauvreté est inférieur de 2 points à celui de la province. Il classe l'Île-de-France parmi les cinq régions les moins touchées, derrière l'Alsace, la Bretagne, les Pays de la Loire et le Centre.

Trois départements de la grande couronne figurent en tête des départements de métropole ayant les taux de pauvreté les plus faibles, inférieurs à 8 % : les Yvelines, l'Essonne et la Seine-et-Marne. A l'opposé, la Seine-Saint-Denis est l'un des quatre départements métropolitains les plus touchés, avec un taux de 18 %. Les Parisiens sont également davantage exposés que les autres Franciliens : 12 % d'entre eux sont pauvres. L'intensité de la pauvreté est par ailleurs un peu plus forte dans la capitale que dans le reste de la région : à Paris, l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté est de 18,5 %. Sur l'ensemble de l'Île-de-France, il est de 17,2 %.

Les charges de famille exposent à la pauvreté

La pauvreté monétaire ne concerne pas tous les ménages de la même façon ④.

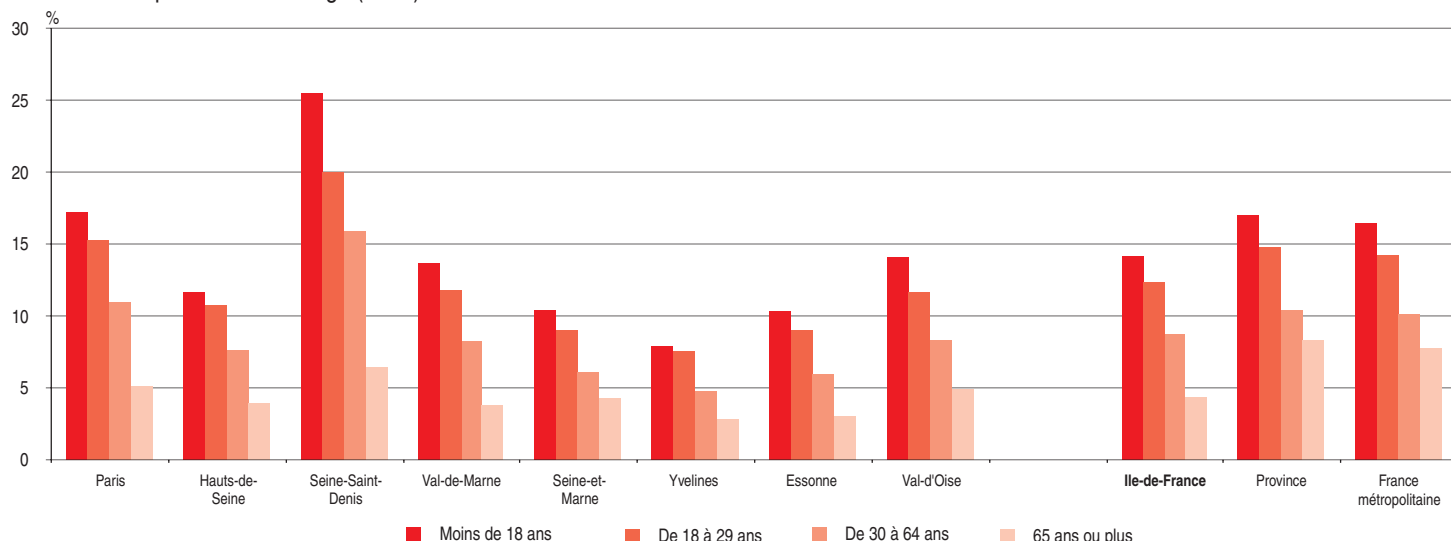
④ La pauvreté touche davantage les ménages complexes et les familles nombreuses

	Répartition (en %)		Taux de pauvreté (%)
	Ensemble des Franciliens	Franciliens en situation de pauvreté	
Personne seule	15	14	9,0
Agée de moins de 65 ans	11	11	10,7
Agée de 65 ans ou plus	4	2	5,0
Couple sans enfant	18	7	4,1
Référent fiscal âgé de moins de 65 ans	11	6	5,0
Référent fiscal âgé de 65 ans ou plus	7	2	2,7
Couple avec enfant(s)	47	44	9,5
Moins de 3 enfants	33	21	6,3
3 enfants ou plus	14	24	17,0
Famille monoparentale	12	18	14,9
Moins de 3 enfants	9	11	11,9
3 enfants ou plus	3	7	24,1
Ménage complexe	8	16	21,0
Moins de 3 enfants	5	7	13,6
3 enfants ou plus	2	9	37,7
Ensemble	100	100	10,0

Lecture : en Île-de-France, 16 % des personnes en situation de pauvreté vivent dans un ménage dit "complexe", composé de plusieurs familles. Parmi les Franciliens qui vivent dans un tel ménage, 21 % ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

Source : Insee-DGI, Revenus disponibles localisés 2004

5 En Seine-Saint-Denis, un enfant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté
Taux de pauvreté selon l'âge (en %)



Source : Insee-DGI, Revenus disponibles localisés 2004

Les ménages dits « complexes », qui regroupent plusieurs familles et quelquefois plusieurs générations, sont particulièrement touchés : un cinquième des Franciliens vivant dans un tel ménage ne dispose pas d'un niveau de vie suffisant pour échapper à la pauvreté. Les personnes qui vivent dans des familles monoparentales, où une seule personne apporte les ressources de l'ensemble du foyer, sont également souvent confrontées à la pauvreté. Elles le sont cependant moins fréquemment en Ile-de-France (15 %) qu'en province (23 %).

Les personnes vivant dans une famille plus classique constituée d'un couple avec enfant(s) ne sont, en moyenne, pas plus exposées à la pauvreté que l'ensemble des Franciliens. Néanmoins, celles qui vivent dans une famille nombreuse de 3 enfants ou plus le sont bien plus fortement : 17 % d'entre elles sont dans ce cas. Plus généralement, quel que soit le type de ménage, le taux de pauvreté croît avec l'importance des charges de famille, et notamment avec le nombre d'enfants. Les enfants âgés de moins de 18 ans sont d'ailleurs les plus menacés : 14 % d'entre eux vivent dans un ménage pauvre. En Seine-Saint-Denis,

c'est même un enfant sur quatre qui se trouve confronté à cette situation **5**.

Les seniors davantage protégés que les jeunes adultes

Les ménages sans enfant sont à l'inverse les plus protégés de la pauvreté. Dans la région, seulement 4 % des personnes vivant en couple sans enfant disposent d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté monétaire. Ces couples bénéficient, en effet, d'économies d'échelle générées grâce à la vie commune, mais aussi d'une double source de revenu lorsque les conjoints ont chacun un emploi ou une pension de retraite.

En Ile-de-France, les personnes seules sont également relativement à l'abri de la pauvreté, alors qu'en province, elles comptent parmi les plus exposées. Cependant, la situation diffère sensiblement selon leur âge : 11 % des personnes isolées d'âge actif sont confrontées à la pauvreté, contre 5 % des personnes seules de 65 ans ou plus. Le taux de pauvreté des adultes décroît d'ailleurs fortement avec l'âge, quelle que soit la situation familiale : il est trois fois plus élevé chez les jeunes adultes de moins de 30 ans que chez les seniors de 65 ans ou plus.

Pour en savoir plus

« Les revenus disponibles localisés en 2004 », *Insee Résultats - série société*, n° 80, avril 2008.

« Recueil statistique relatif à la pauvreté et la précarité en Ile-de-France au 31 décembre 2006 », Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion en Ile-de-France (MIPES), décembre 2007.

Portas C. : « 1,4 million de Franciliens vivent dans un foyer allocataire à bas revenus », *Insee Ile-de-France faits et chiffres*, n° 163, décembre 2007.

Auzet L., Février M., Lapinte A. : « Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont plus touchés par la pauvreté et les inégalités », *Insee première*, n° 1162, octobre 2007.

« Niveaux de vie et inégalités sociales », Rapport du groupe de travail du CNIS, n° 103, mars 2007.

« Approches de la pauvreté en Ile-de-France », Insee et Caisses d'allocations familiales d'Ile-de-France, janvier 2007.

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Direction régionale d'Ile-de-France
7, rue Stephenson - Montigny-Le Bretonneux
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

© Insee 2008

Directrice de la publication : Sylvie Marchand
Comité de rédaction : Patrick Pétour
Rédacteur en chef : Denis Cavaud
Secrétaire de rédaction : Françoise Beaufils
Conception graphique : PAO Insee Ile-de-France
Maquette : Nathalie Droux - Laure Omont
Impression : S. N. Rafal

Publication téléchargeable à partir du site Internet : www.insee.fr/ile-de-france

Dépôt légal : 1^{er} semestre 2008

ISSN 0984-4724
Commission paritaire n° 2133 AD
Code Sage 10829752

Insee Ile-de-Fr@nce Infos : la Lettre d'information électronique vous informe tous les mois de l'activité de l'Insee Ile-de-France

www.insee.fr/ile-de-france